



Étapes d'un conseil aux collectivités.

Le CAUE conseille les collectivités dans leurs réflexions en matière d'équipement, d'espace public ou encore de développement communal. Il favorise le débat public pour un cadre de vie adapté aux habitants, aux besoins locaux et aux enjeux environnementaux.

Véritable outil de proximité, le CAUE exerce une mission d'intérêt public. Il favorise les échanges et le partage des approches avec ses partenaires locaux : la mission Ingénierie 62, les Maisons du Département, les Agences d'Urbanisme, ou encore le Parc Naturel Régional, la Mission Bassin Minier...